

AR Prefecture

047-214702177-20260930-D_2026_044-DE
Reçu le 01/10/2026

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE PUYMIROL****Séance du 30/09/2026****NOMBRE DE MEMBRES**

En exercice : 15
Présents : 13

Nombre de suffrages : 13

Date de convocation

23/09/2026

Date d'affichage

23/09/2026

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

01/10/2026

et publication du :

01/10/2026

L'an deux mille vingt-six, le 30 septembre à 20H, l'Assemblée délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de M. Emmanuel FAURE, Maire de Puymiroi.

Etaient présents: M. FAURE Emmanuel Maire, Mme TOLBA Selma, M. PLEWA Jordan, Mme MARQUANT Karine, M. VIDAL Jean-Michel, Adjoints, Mme BIRON Véronique, M. CLAVEL Rémy, Mme GADAIL Anne-Marie, D'HONNEUR Jean-François, Mme PERIGNON Salomé, Mme MUNCH Laure, M. SALABERT Sébastien, M. TOUTOU Patrick,

Procurations:**Etaient absents:**

Etaient excusés: M. CROSETTA Raymond, M. DRISS Angélique

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme Laure MUNCH

Numéro : D-2026-0044**Objet : ANNEE SCOLAIRE 2025/2026 – Participation financière des communes de résidence pour la scolarisation des enfants : DONDAS**

L'année scolaire étant arrivée à son terme, il convient, au vu des factures effectivement payées entre le 01/08/2025 et le 31/07/2026 de calculer le coût des frais de scolarité pour l'ensemble des 67 élèves de l'école (effectif début janvier 2025).

Au vu des documents présentés en Conseil, et après calcul, il ressort un coût global de 87 815.29 € ainsi réparti :

	TOTAL
Effectif	67 élèves
Coût	87 815.29 €
Cout moyen / élève	1 310.68 €

Après application de l'abattement entre les deux communes, la participation de la Commune de Dondas pour 2025/2026 s'établit à :

Dondas	1 élève	1 689.41 €
--------	---------	------------

AR Prefecture

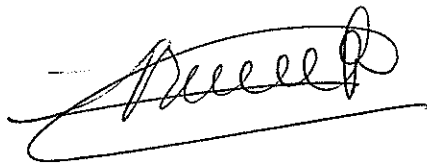
047-214702177-20260930-D_2026_044-DE
Reçu le 01/10/2026

Le conseil municipal, Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré,

- APPROUVE la participation ci-dessus mentionnée et détaillée en annexe et qui sera appelée auprès de la commune.
- DEMANDE au Maire de procéder à l'exécution de cette participation par titre correspondant auprès de la collectivité précitée.

VOTE : adoptée à l'unanimité

Le Secrétaire de séance



Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus. Ont
signé au registre les membres présents. Pour
extrait certifié conforme.
Fait à Puymirol
Le Maire



AR Prefecture

047-214702177-20260930-D_2026_045-DE
Reçu le 01/10/2026

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE PUYMIROL****Séance du 30/09/2026****NOMBRE DE MEMBRES**

En exercice : 15
Présents : 13

Nombre de suffrages : 13

Date de convocation

23/09/2026

Date d'affichage

23/09/2026

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

01/10/2026

et publication du :

01/10/2026

L'an deux mille vingt-six, le 30 septembre à 20H, l'Assemblée délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de M. Emmanuel FAURE, Maire de Puymiról.

Etaient présents: M. FAURE Emmanuel Maire, Mme TOLBA Selma, M. PLEWA Jordan, Mme MARQUANT Karine, M. VIDAL Jean-Michel, Adjoints, Mme BIRON Véronique, M. CLAVEL Rémy, Mme GADAIL Anne-Marie, D'HONNEUR Jean-François, Mme PERIGNON Salomé, Mme MUNCH Laure, M. SALABERT Sébastien, M. TOUTOU Patrick,

Procurations:**Etaient absents:**

Etaient excusés: M. CROSETTA Raymond, M. DRISS Angélique

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme Laure MUNCH

Numéro : D-2026-0045**Objet : ANNEE SCOLAIRE 2025/2026 – Participation financière des communes de résidence pour la scolarisation des enfants : SAINT MARTIN DE BEAUVILLE**

L'année scolaire étant arrivée à son terme, il convient, au vu des factures effectivement payées entre le 01/08/2025 et le 31/07/2026 de calculer le coût des frais de scolarité pour l'ensemble des 67 élèves de l'école (effectif début janvier 2025).

Au vu des documents présentés en Conseil, et après calcul, il ressort un coût global de 87 815.29 € ainsi réparti :

	TOTAL
Effectif	67 élèves
Coût	87 815.29 €
Cout moyen / élève	1 310.68 €

Après application de l'abattement entre les deux communes, la participation de la Commune de Saint-Martin-de-Beauville pour 2025/2026 s'établit à :

Saint-Martin-de-Beauville	3 élèves	4 195.87 €
---------------------------	----------	------------

AR Prefecture

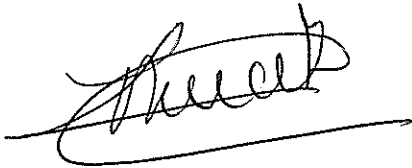
047-214702177-20260930-D_2026_045-DE
Reçu le 01/10/2026

Le conseil municipal, Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré,

- APPROUVE la participation ci-dessus mentionnée et détaillée en annexe et qui sera appelée auprès de la commune.
- DEMANDE au Maire de procéder à l'exécution de cette participation par titre correspondant auprès de la collectivité précitée.

VOTE : adoptée à l'unanimité

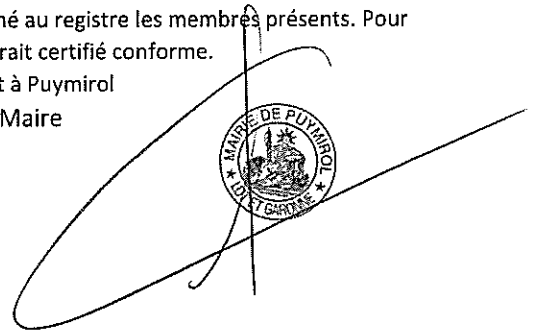
Le Secrétaire de séance



Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus. Ont
signé au registre les membres présents. Pour
extrait certifié conforme.

Fait à Puymirol

Le Maire



AR Prefecture

047-214702177-20260930-D_2026_046-DE
Reçu le 01/10/2026

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE PUYMIROL****Séance du 30/09/2026****NOMBRE DE MEMBRES**

En exercice : 15

Présents : 13

Nombre de suffrages : 13

Date de convocation

23/09/2026

Date d'affichage

23/09/2026

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

01/10/2026

et publication du :

01/10/2026

L'an deux mille vingt-six, le 30 septembre à 20H, l'Assemblée délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de M. Emmanuel FAURE, Maire de Puymiról.

Etaient présents: M. FAURE Emmanuel Maire, Mme TOLBA Selma, M. PLEWA Jordan, Mme MARQUANT Karine, M. VIDAL Jean-Michel, Adjoints, Mme BIRON Véronique, M. CLAVEL Rémy, Mme GADAIL Anne-Marie, D'HONNEUR Jean-François, Mme PERIGNON Salomé, Mme MUNCH Laure, M. SALABERT Sébastien, M. TOUTOU Patrick,

Procurations:**Etaient absents:**

Etaient excusés: M. CROSETTA Raymond, M. DRISS Angélique

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme Laure MUNCH

Numéro : D-2026-0046**Objet : ANNEE SCOLAIRE 2025/2026 – Participation financière des communes de résidence pour la scolarisation des enfants : SAINT PIERRE DE CLAIRAC**

L'année scolaire étant arrivée à son terme, il convient, au vu des factures effectivement payées entre le 01/08/2025 et le 31/07/2026 de calculer le coût des frais de scolarité pour l'ensemble des 67 élèves de l'école (effectif début janvier 2025).

Au vu des documents présentés en Conseil, et après calcul, il ressort un coût global de 87 815.29 € ainsi réparti :

	TOTAL
Effectif	67 élèves
Coût	87 815.29 €
Cout moyen / élève	1 310.68 €

Après application de l'abattement entre les deux communes, la participation de la Commune de Saint- Pierre-de-Clairac pour 2025/2026 s'établit à :

Saint-Pierre-de-Clairac	6 élèves	5 940.60 €
-------------------------	----------	------------

AR Prefecture

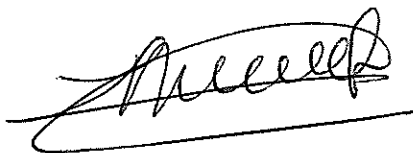
047-214702177-20260930-D_2026_046-DE
Reçu le 01/10/2026

Le conseil municipal, Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré,

- APPROUVE la participation ci-dessus mentionnée et détaillée en annexe et qui sera appelée auprès de la commune.
- DEMANDE au Maire de procéder à l'exécution de cette participation par titre correspondant auprès de la collectivité précitée.

VOTE : adoptée à l'unanimité

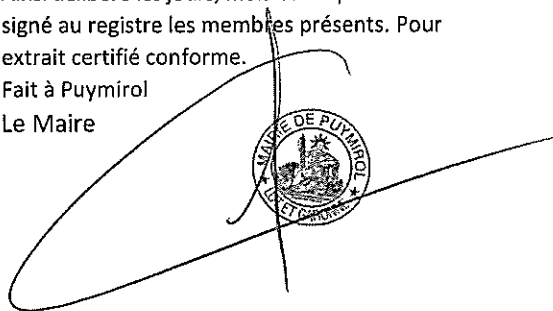
Le Secrétaire de séance



Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus. Ont
signé au registre les membres présents. Pour
extrait certifié conforme.

Fait à Puymirol

Le Maire



AR Prefecture

047-214702177-20260930-D_2026_047-DE
Reçu le 01/10/2026

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE PUYMIROL****Séance du 30/09/2026****NOMBRE DE MEMBRES**

En exercice : 15
Présents : 13

Nombre de suffrages : 13

Date de convocation

23/09/2026

Date d'affichage

23/09/2026

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

01/10/2026

et publication du :

01/10/2026

L'an deux mille vingt-six, le 30 septembre à 20H, l'Assemblée délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de M. Emmanuel FAURE, Maire de Puymiol.

Etaient présents: M. FAURE Emmanuel Maire, Mme TOLBA Selma, M. PLEWA Jordan, Mme MARQUANT Karine, M. VIDAL Jean-Michel, Adjoints, Mme BIRON Véronique, M. CLAVEL Rémy, Mme GADAIL Anne-Marie, D'HONNEUR Jean-François, Mme PERIGNON Salomé, Mme MUNCH Laure, M. SALABERT Sébastien, M. TOUTOU Patrick,

Procurations:**Etaient absents:**

Etaient excusés: M. CROSETTA Raymond, M. DRISS Angélique

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme Laure MUNCH

Numéro : D-2026-0047**Objet : ANNEE SCOLAIRE 2025/2026 – Participation financière des communes de résidence pour la scolarisation des enfants : SAINT URCISSE**

L'année scolaire étant arrivée à son terme, il convient, au vu des factures effectivement payées entre le 01/08/2025 et le 31/07/2026 de calculer le coût des frais de scolarité pour l'ensemble des 67 élèves de l'école (effectif début janvier 2025).

Au vu des documents présentés en Conseil, et après calcul, il ressort un coût global de 87 815.29 € ainsi réparti :

	TOTAL
Effectif	67 élèves
Coût	87 815.29 €
Cout moyen / élève	1 310.68 €

Après application de l'abattement entre les deux communes, la participation de la Commune de Saint-Urcisse pour 2025/2026 s'établit à :

Saint-Urcisse	2 élèves	2 380.21 €
---------------	----------	------------

AR Prefecture

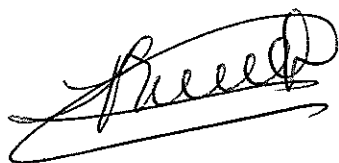
047-214702177-20260930-D_2026_047-DE
Reçu le 01/10/2026

Le conseil municipal, Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré,

- APPROUVE la participation ci-dessus mentionnée et détaillée en annexe et qui sera appelée auprès de la commune.
- DEMANDE au Maire de procéder à l'exécution de cette participation par titre correspondant auprès de la collectivité précitée.

VOTE : adoptée à l'unanimité

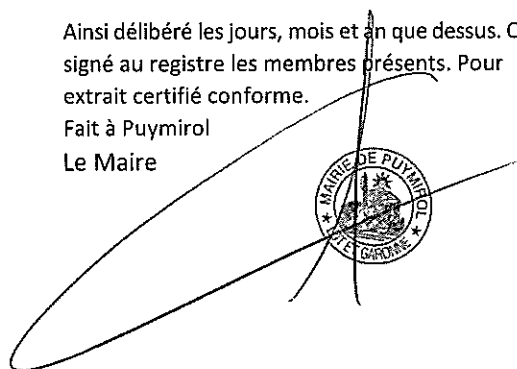
Le Secrétaire de séance



Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus. Ont
signé au registre les membres présents. Pour
extrait certifié conforme.

Fait à Puymirol

Le Maire



AR Prefecture

047-214702177-20260930-D_2026_048-DE
Reçu le 01/10/2026

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE PUYMIROL**

Séance du 30/09/2026

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 15

Présents : 13

Nombre de suffrages : 13

Date de convocation

23/09/2026

Date d'affichage

23/09/2026

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

01/10/2026

et publication du :

01/10/2026

L'an deux mille vingt-six, le 30 septembre à 20H, l'Assemblée délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de M. Emmanuel FAURE, Maire de Puymirool.

Etaient présents: M. FAURE Emmanuel Maire, Mme TOLBA Selma, M. PLEWA Jordan, Mme MARQUANT Karine, M. VIDAL Jean-Michel, Adjoint, Mme BIRON Véronique, M. CLAVEL Rémy, Mme GADAIL Anne-Marie, D'HONNEUR Jean-François, Mme PERIGNON Salomé, Mme MUNCH Laure, M. SALABERT Sébastien, M. TOUTOU Patrick,

Procurations:

Etaient absents:

Etaient excusés: M. CROSETTA Raymond, M. DRISS Angélique

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme Laure MUNCH

Numéro : D-2026-0048

Objet : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE – CLUB SUA CYCLISME

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que le club du SUA Cyclisme a déposé une demande de subvention dans le cadre de l'organisation de l'AGGLO TOUR 2026 qui fera escale à Puymirool.

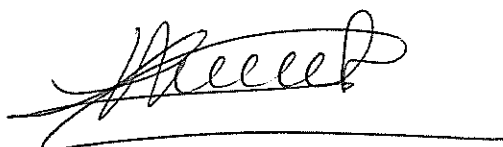
Il propose de verser une subvention exceptionnelle de 150 € pour soutenir cet événement.

Le conseil municipal, Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré,

- **ACCEPTE** le versement d'une subvention exceptionnelle de 150 € au club du SUA Cyclisme.

VOTE : adoptée à l'unanimité

Le Secrétaire de séance



Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus. Ont
signé au registre les membres présents. Pour
extrait certifié conforme
Fait à Puymirool
Le Maire

